

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau:**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation:**

**Histoire de l'art**

CODE DE L'U.F	050304U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: <b>001</b>
---------------	-------------	--

**3. Finalités de l'unité de formation:**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises:**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation:**

O (1) Enseignement secondaire de :

● (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré :

● (1) inférieur

O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

**6. Caractère occupationnel:** O (1) ~~oui~~ ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement:**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours:**

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales:**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours:**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: 05 03 04 UME1	Code du domaine de formation: 601
---	-----------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation:**

Horaire minimum:

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Histoire de l'art	CG	A	32
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

✓

**12. Réserve au Service d'inspection:**

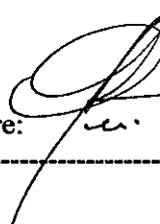
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12-05-09

Signature:  J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. Finalités de l'unité de formation**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant d'être capable de situer un artiste et les caractéristiques afférentes à son œuvre ainsi qu'un courant artistique dans son contexte socio-économico-culturel.

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités préalables requises

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - Lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
  - Retrouver des informations explicites;
  - Répondre à des questions de compréhension;
  - Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- S'exprimer oralement et par écrit :
  - Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

A l'écrit, les règles fondamentales d'orthographe, de ponctuation, d'emploi des majuscules seront respectées et l'écriture sera lisible.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

**Certificat d'études de base (CEB).**

### **3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants par groupe.

## 4. Programme des cours

### 4.1 *Histoire de l'art*

A la fin de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- Définir les notions d'art, d'histoire de l'art, de courant artistique, de contexte socio-culturel, de contexte socio-économique;
- Définir et illustrer succinctement au moins 6 des principaux courants artistiques (classicisme, renaissance, symbolisme, impressionnisme, surréalisme, art contemporain);
- Appréhender l'incidence des contextes socio-culturels et/ou socio-économiques sur les courants artistiques;
- Reconnaître, décrire et caractériser des œuvres représentatives des courants artistiques étudiés;
- Identifier et caractériser succinctement un artiste précurseur et/ou représentatif d'un courant artistique.

## **5. Capacités terminales**

Pour atteindre le seuil de réussite, dans le respect des consignes données, l'étudiant sera capable de présenter oralement, selon un choix avalisé par le chargé de cours, un artiste et une de ses œuvres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin, la précision et la clarté de la présentation.

## **6. Chargés de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.